

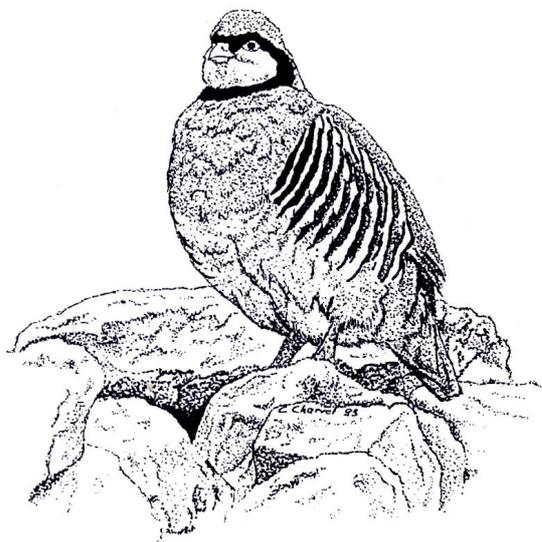
EDITORIAL

Trois mois de travail et sept réunions pour un accord... « historique » ? Oui, mais à condition qu'il soit respecté par tous les chasseurs ! Car si le compromis écrit, obtenu les 26 et 27 juillet par la LPO (mais aussi France Nature Environnement et la Ligue ROC) avec l'Association Nationale des Chasseurs de Gibiers d'Eau (ANCGE) et la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC), est le premier depuis 25 ans, les partisans de l'extrême chasse, CPNT en tête, n'ont pas tardé à se manifester par des moyens, disons, plus traditionnels... Tirs de fusils sur le bassin de Thau par un des leaders du lobby de la chasse sus-cité (vrai faux parti politique il est vrai en déclin) qui résonnent comme un appel caractérisé à la désobéissance civile, routes bloquées, opérations escargot, distribution de tracts sur la voie publique : autant de désagréments pour les pacifiques vacanciers-promeneurs des départements de la Gironde, de la Manche, du Pas-de-calais et surtout de l'Hérault. Pourtant, l'ouverture de la chasse sur les zones humides du littoral méditerranéen a été avancée au 21 août pour les espèces qui ouvrent habituellement le dernier samedi d'août. Mais voilà, au nom d'un égalitarisme béat, la toute nouvelle « Entente Nationale des Chasseurs d'Oiseaux d'Eau Unifiés en Révolte », arguant du « bon état de conservation des espèces d'oiseaux d'eau chassables en France » (sic), revendique une ouverture le premier samedi du mois d'août partout en France et de manière pérenne ! Comme si l'on pouvait préjuger de cet état de conservation pour l'avenir ! Irresponsable ! Quand comprendront-ils que l'étroit et très fréquenté littoral méditerranéen est encore plus fragile que son cousin atlantique ? Il s'agit donc d'être extrêmement vigilant sur ce qui se passe sur le terrain et de signaler toute infraction avec le nouvel accord...

Mais au fait, quelles sont les avancées obtenues par les associations de protection de la biodiversité ? Outre l'engagement du respect de la loi par les chasseurs (1), il faut noter les moratoires de cinq ans sur la Barge à queue noire, le Courlis cendré et l'Eider à duvet ; le report au 15 octobre de la chasse au Vanneau huppé ; la promesse d'étudier le cas des Courlis courlieu, Barge rousse, Chevalier gambette et Bécasseau maubèche l'année prochaine ; la promesse de retirer la belette et la martre de la liste des espèces nuisibles et celle de mettre en place un plan de restauration du Grand Tétrás incluant un plan de chasse zéro pendant cinq ans car, aussi incroyable que cela puisse paraître, le « grand coq maillé » est toujours chassable partout en France ! Enfin, l'Observatoire National de la Faune Sauvage est remplacé par un groupe d'experts sous l'égide du Muséum laissant augurer des plans de chasse plus conformes à l'état de conservation des espèces chassables...

Mais ceci est-il suffisant ? L'inscription dans la durée des réunions de concertation, le respect des engagements pris mais aussi l'élargissement des discussions à des sujets ayant trait au partage et à la gestion concertée de l'espace afin, par exemple, de mettre en place un réseau de zones humides non chassées sur les voies migratoires, feront de cette table ronde un véritable succès mais aussi un moyen de sortir durablement de l'éternel face-à-face avec les chasseurs ...

(1) Sur ce point, les choses semblent définitivement apaisées du côté du Médoc et du Platier d'Oye mais d'énormes progrès restent à faire en Camargue, dans les baies de Seine et de Somme... ou encore dans les Landes où l'on estime à environ 1500 le nombre de personnes qui braconnent le Bruant ortolan. Notons que celles-ci sont soutenues par des élus locaux alors même que les effectifs de cette espèce sont en baisse et que tous les États européens ont pris des mesures de protection...



Perdreau bartavelle (dessin Corinne Charvet)

DANS CE NUMÉRO :

Chronique du Chocard Voyageur	2
Pense-bêtes des REFUGES LPO	2
Bilan amphibiens 2008	3
En Bref	3
Sélection du Macareux Curieux	4
Sur votre agenda	5
Recensement oiseaux d'eau hivernants	6
L'oiseau du trimestre : le Lagopède alpin	7

Imprimé sur papier recyclé